

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021
(Convocation faite le 18/11/2021)

Etaient présents : tous les Conseillers sauf Mr Benjamin NOEL excusé ayant donné pouvoir à Mr Dominique KOBSCHE, Mme Cristina LUCAS excusée ayant donné pouvoir à Mr Julien GILLE, Mme Séverine SALVY excusée ayant donné pouvoir à Mr Benoit FRANCOIS et Mme Armelle SCHADECK excusée ayant donné pouvoir à Mr Jean-Loup EVRARD.

Admissions en non-valeur

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas admettre en non-valeur au budget général les sommes de 0,99 € et de 10,35 € correspondant aux titres n°160 de 2017 et 25 de 2019 au nom de Monsieur Claude FOUSSE car il les a remboursés
- décide de ne pas admettre en non-valeur au budget Bois et Forêts la somme de 50,00 € correspondant au titre n°8 de 2014 au nom de Monsieur Serge THOMAS car il l'a remboursé
- décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :
 - 68,40 € correspondant au titre n°208 de 2012 du budget général au nom de Monsieur Ludovic QUAGLIA relatif à une facture de cantine impayée
 - 30,00 € correspondant au titre n°55 de 2021 du budget général au nom de Monsieur Jean-Louis THOMAS relatif aux emplacements pour la brocante
- charge le Maire d'effectuer ces modifications et l'autorise à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Installation d'une vidéosurveillance dans le village - Demande de subvention auprès de la Région Grand Est, dans le cadre de la DETR et du Fond Interministériel de Prévention contre la Délinquance (FIPD)

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- sollicite une demande de subvention auprès de la Région Grand Est (développement des usages numériques), dans le cadre de la DETR 2022 et du FIPD pour l'installation d'une vidéosurveillance dans le village,
- décide le plan de financement suivant :
Montant HT des travaux : 76 323,10 €
FCTVA : 15 024,05 €
Subvention DETR 2022 (20 %) : 15 264,62 €
Subvention FIPD (40 %) : 30 529,24 €
Subvention Région (20 %) plafonnée à 20 000 € par commune : 15 264,62 €
Fonds propres : 15 505,19 €
- Autorise le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Transfert de biens, des subventions et des emprunts du budget Assainissement à la CAEPC

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert des biens, des subventions et des emprunts du budget Assainissement à la CAEPC tel que listés dans le procès-verbal,
- Autorise le Maire à signer ce procès-verbal et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération autorisant le recrutement et la rémunération des agents chargés du recensement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le recrutement de deux vacataires pour assurer la mission spécifique et ponctuelle liée aux enquêtes de recensement de la population pour la période allant du 20 janvier au 19 février 2022.
- de rémunérer les agents chargés du recensement en fonction des imprimés collectés de la façon suivante :
 - 1,70 € par bulletin individuel

- 1,10 € par feuille de logement,
 - 24,00 € par séance de formation
- de rembourser les frais de déplacement en dehors de l'agglomération communale (formation, écarts...), en cas d'utilisation du véhicule personnel selon le barème en vigueur dans la fonction publique.

Installation d'une ventilation dans le local des associations

La décision est reportée lors d'une prochaine réunion.

Vente de peupliers

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de Garnica de LOGRONO (Espagne) pour l'achat des peupliers de la parcelle A938 s'élevant à 24 600,00 € HT (29 520,00 € TTC),
- les recettes seront encaissées sur le budget annexe Bois et Forêts,
- autorise le Maire à signer cette offre ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Avis sur le nouveau classement des voies ferrées dans la Marne

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au nouveau classement des voies ferrées dans la Marne classant la voie ferrée traversant la commune en catégorie 3.

Modification du Plan Local d'Urbanisme - Zone 2AU Y

Considérant que la loi Climat du 22 août 2021 a notamment pour objectif de réduire l'artificialisation des sols sur 10 ans,

Considérant qu'il n'est plus possible de modifier le PLU pour l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU Y car ce dernier a plus de 6 ans, qu'il conviendrait dans ce cas de faire une révision générale de ce dernier,

Compte tenu des objectifs du SCOTer, une révision du PLU impliquerait nécessairement une réduction des zones actuellement constructibles,

Considérant la possibilité de modifier le PLU pour transformer la zone 2AU Y en zone agricole permettant à l'acquéreur des parcelles concernées de réaliser son projet équestre,

Considérant que cet acquéreur n'est pas favorable à ce jour à ce que ses parcelles deviennent des terres agricoles,

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Refuse de réviser le PLU,
- Reste néanmoins ouvert à l'éventualité d'une modification de la zone 2AU Y en zone agricole sous certaines conditions si l'acquéreur change d'avis.

Travaux en cours et à venir :

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux en cours :

- Les travaux dans le bâtiment de l'ancienne poste sont en cours
- Les travaux de réfection du mur de soutènement du cimetière sont en cours
- La mise à jour du cadastre pour des parcelles situées Rue de la Crayère, Rue des Tilleuls et Rue Tortue est en cours
- Devis signé d'un montant de 2 214,40 € TTC pour la remise en état de la fermeture de la grille du cimetière et la pose de la barre supérieure de la croix
- Lotissement communal : une réunion est programmée en décembre
- Clôture de la sente piétonne à prévoir au budget 2022

Questions diverses

Le Maire informe que le repas des aînés est prévu le mercredi 8 décembre 2021 si les conditions sanitaires le permettent.

La reprise du lotissement des Saules Bertin sera discutée lors d'une prochaine réunion.

Le Maire,
Jean-Loup EVRARD